

Où en sont les consultations ?

Jean Chatain

L'Humanité, 18 juillet 1994, page 9

De notre envoyé spécial.

SETH SENDASHONGA avait été désigné comme ministre de la Jeunesse et pour le Mouvement associatif dans le gouvernement de transition prévu par les accords d'Arusha. Il sera vraisemblablement confirmé à cette charge dans le prochain gouvernement, dont la composition devrait être connue incessamment. Membre du bureau politique du FPR, il est issu de la communauté hutue. Au cours d'une rencontre avec la presse, il a fait le point sur les évolutions possibles de la situation rwandaise.

Sur le cessez-le-feu

Le FPR avait proposé le 5 juillet un cessez-le-feu sous conditions. « Ces conditions visent à empêcher que ne se crée un sanctuaire pour ceux qui ont mis le pays à feu et à sang. Elles supposent que l'armée se dissocie de ce gouvernement autoproclamé et cesse toute activité militaire. » Ce que l'on pourrait appeler, en langage moins diplomatique, une reddition tête haute.

Sur la fuite du gouvernement autoproclamé de Gisenyi

Le départ du « président » et du « premier ministre » à Cyangugu, s'il est confirmé, « montre le bien-fondé de

nos inquiétudes concernant la zone militaire française. Celle-ci sert plus de protection aux criminels que de zone humanitaire. Pourquoi la France n'a-t-elle pas plutôt créé de petits centres où il aurait été possible d'assurer la protection des gens sans interférences sur le plan militaire? », a déclaré le ministre désigné, avant de souligner : « L'essentiel est que ce gouvernement continue à fuir, tout en prétendant envers et contre tout qu'il détient toujours le pouvoir au Rwanda. » Enfin, il conclut, revenant au problème de la zone française : « Si un hélicoptère transportant le président et le premier ministre a pu se poser à Cyangugu, cela voudrait dire qu'un accord avait été donné par les autorités françaises. »

Sur les consultations en vue de constituer le gouvernement

Selon le ministre désigné, le FPR demande que la présidence de la République soit attribuée à une personnalité issue de ses rangs. De même en ce qui concerne la vice-présidence, charge à laquelle serait joint un ministre, « sans doute celui de la Défense ». Schématiquement, la répartition de plusieurs des principaux postes serait la suivante. Au FPR : la pré-

sidence de la République, la vice-présidence assortie d'un ministère (Défense ?), le vice-premier ministre. A ses partenaires : le premier ministre, la présidence de l'Assemblée nationale de transition, la vice-présidence et le secrétariat de cette Assemblée. Le MRND étant exclu du gouvernement, certains des postes (cinq) qui

étaient prévus par les accords d'Arusha le concernant pourraient être attribués à des personnalités non membres des partis ni du FPR. « Nous voulons mettre en place un gouvernement d'union dans l'esprit d'un partage du pouvoir entre les familles politiques », a conclu le ministre désigné.

J. C.